

Conditions Générales des programmes Club et Club +

Version n°1 du 17/10/2022

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales d'utilisation (ci-après les "CGU") sont celles des programmes de fidélité Club et Club + proposés par la société BOULANGER S.A, société anonyme au capital de 40 611 564 €, ayant son siège social Avenue de la Motte à LESQUIN (59810), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B 347 384 570.

2. Adhésion au Club et Club + et acceptation des CGU

Le client adhérant à l'un des programmes Club et Club + (ci-après le "Client") reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CGU. Celles-ci sont disponibles à tout moment sur le site boulanger.com, sur l'application Boulanger, ou à l'entrée de chaque magasin au sein du Book "Boulanger vous informe".

Les Club et Club + sont proposés uniquement aux Clients consommateurs tels que définis par le Code de la consommation comme "toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole". L'adhésion aux Club et Club+ peut se faire en magasin Boulanger, via le site Boulanger.com ou via l'application Boulanger.

Le Client doit être majeur et résident français ou frontalier (Belgique, Suisse, Italie, Espagne et Luxembourg).

3. Prix et durée de l'adhésion

L'adhésion au **Club** est gratuite et à durée indéterminée.

L'adhésion au **Club+** est payante, le prix du Club+ est de 14,99€ par an, remis à 10,00€ la première année de souscription. L'adhésion est conclue pour un an, avec reconduction tacite à l'issue de cette période pour des périodes successives de un an.

Cette cotisation sera prélevée par Boulanger à chaque date anniversaire d'adhésion au Club +.

Le Client ayant bénéficié de la première année à 10,00€ ne peut en bénéficier une seconde fois.

Si à l'issue de la période d'adhésion au Club + en cours, le prélèvement de la cotisation est impossible pour quelque raison que ce soit (coordonnées bancaires expirées, aucun moyen de paiement enregistré ...) l'adhésion au Club + prendra fin et le Client sera automatiquement inscrit au programme Club.

Rappel des articles du Code de la consommation :

Article L215-1 : Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

Article L215-2 : Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement.

Article L215-3 : Les dispositions du présent chapitre sont également applicables aux contrats conclus entre des professionnels et des non-professionnels.

Article L241-3 : Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.

4. Résiliation

Le Client peut résilier son adhésion aux programmes Club et Club + à tout moment en appelant le 3011. En cas de résiliation de l'adhésion au Club, celle-ci est effective immédiatement.

En cas de demande de résiliation de l'adhésion au Club +, celle-ci est effective à la date de fin de la période d'engagement en cours. Aucun remboursement même partiel ne sera accordé au Client souhaitant résilier son adhésion. Le Client ne souhaitant pas que son adhésion au Club + ne soit reconduite peut résilier jusqu'à la veille du renouvellement de son adhésion.

En cas de décès ou de déménagement à l'étranger, la résiliation de l'adhésion au Club + est effective immédiatement après que Boulanger ait été prévenu, en appelant le 3011.

En cas de résiliation, les points cumulés restent valables et utilisables par le Client dans les mêmes conditions et jusqu'à leur date de fin de validité.

5. Avantages :

5.1 Avantages communs aux Club et Club + :

A. Cumuler des points

Le Client cumule des points en effectuant des achats de produits ou de services sur le site Boulanger.com, l'application Boulanger (hors marketplace) ou en magasin Boulanger, en fonction du montant des achats. Le barème d'acquisition est le suivant :

- Pour le Club : 1€ = 1 point (montant total TTC du produit ou service acheté, après toutes remises effectuées sur le produit ou service) ;

- Pour le Club + : 1€ = 2 points (montant total TTC du produit ou service acheté, après toutes remises effectuées sur le produit ou service).

Le Client ne cumule pas de points sur l'achat de cartes et chèques cadeaux, contenus dématérialisés, réparations d'appareils, prestations de livraison, d'installation, de mise en service, et de mise aux normes, assurances Boulanger "Vol/ casse", Boulanger Infinity, logiciels (Pack office, Norton...),

locations de produits via Boulanger Location, ou Boulanger, prestations Bdom, et sur le paiement des frais de port.

En cas de retour du produit par le Client pour quelque raison que ce soit, ou d'annulation de commande, les points cumulés sur son compte fidélité lui sont retirés.

Les points sont crédités sur le compte fidélité du Client et disponibles le lendemain de la délivrance de l'ensemble des produits de la facture, en prenant en compte le statut du Client (Club ou Club +) au jour de la commande.

B. Dépenser des points

Le Client peut dépenser les points cumulés sur sa cagnotte à partir de 300 points cumulés, tous modes de cumul confondus. Le barème de dépense est le suivant : 1 point = 1 centime à dépenser.

La cagnotte peut être utilisée pour régler tout achat sur Boulanger.com et en magasin Boulanger :

- Les points cumulés entre le 1er janvier et le 31 octobre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Les points cumulés à partir du 1er novembre de chaque année sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Les produits et services suivants sont exclus de la dépense de points : les réparations de produits, Boulanger Infinity, le renouvellement de l'abonnement Club+, les produits Boulanger Location, les prestations Bdom et les abonnements.

C. Offres exclusives

Le Client bénéficie d'offres exclusives ponctuelles qui lui seront communiquées par mail ou par SMS.

5.2 Avantages propres au Club + :

Les Clients ayant adhéré au Club + bénéficient également d'avantages supplémentaires tout au long de l'année :

- Livraison : les livraisons offertes dans Le Club+ sont les suivantes : la livraison standard à domicile ou en point relais, sans minimum d'achat, pour tous les achats effectués en magasin et sur Boulanger.com et la livraison pour les produits volumineux sans minimum d'achat (gros produits de plus de 30kg et TV de plus de 101cm) en magasin et sur Boulanger.com.
- Chèque anniversaire : Pour son anniversaire, le Client recevra un bon d'achat de 6€ valable pour tout achat sur Boulanger.com et en magasin pendant 1 mois à compter de sa date d'anniversaire, utilisable en une fois, si le client a renseigné sa date d'anniversaire sur son espace client Boulanger.com ou en magasin.
- Ligne prioritaire : le Client bénéficie d'un accès prioritaire à un conseiller en appelant le 3011.
- Droit de rétractation : l'exercice du droit de rétractation des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation par le Client de tout achat effectué sur Boulanger.com est sans frais. Le Client n'a pas à supporter les frais de retour de ses produits, sauf à ce qu'il choisisse un mode de transport différent de celui proposé par Boulanger.

6. Compteur de fidélité

Le Client peut, à tout moment, consulter l'état de son compteur fidélité. Il y a accès : en magasin (demande à l'accueil du magasin), sur le site www.boulangier.com, dans son « espace client », par téléphone au 3011 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) sur l'application Boulanger.

7. Service client

Pour toute question, information ou réclamation, le Service Client est à la disposition du Client :

- par téléphone au 3011 (depuis la France) ou 0 800 30 30 11 (depuis l'étranger), numéros gratuits, du lundi au dimanche (hors jours fériés) de 8 à 22 heures.
- par email à l'adresse suivante : contact@infos.boulangier.com.

8. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente et le contrat de vente en ligne sont soumis au droit français. A défaut d'accord amiable entre les Parties, le litige sera soumis aux Tribunaux français.

9. Données personnelles

Boulangier SA, Avenue de la Motte - 59810 Lesquin, est responsable du traitement de vos données à des fins de gestion de votre carte de fidélité (adhésion, fonctionnement du programme de fidélité, gestion du solde de vos points et de vos avantages, tacite reconduction) et d'envoi de vos chèques fidélité et anniversaire.

Ce traitement est fondé sur votre acceptation des présentes Conditions générales du programme de fidélité.

La création d'un compte client Boulanger est obligatoire pour adhérer au programme fidélité et implique la fourniture des données minimum suivantes : nom et prénom, adresse courriel valide.

Dans le cadre de votre adhésion, vous recevrez des communications liées au programme de fidélité. L'envoi des communications commerciales (ex bons d'achat, réductions, offres produits etc.) dans le cadre du programme de fidélité est conditionnée à votre inscription à la newsletter de Boulanger.

Pour davantage d'information et de précisions sur le traitement de vos données personnelles par Boulanger, et notamment sur les durées de conservation de vos données, rendez-vous sur <https://www.boulangier.com/evenement/infos-legales#ong-private>

Vous pouvez exercer l'ensemble des droits dont vous disposez en vertu de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" (accès, rectification, effacement des données, limitation du traitement sur ces données, opposition à l'utilisation de ces données, portabilité de ces données, directives relatives au sort de ces données après votre décès) par courrier à l'adresse visée ci-dessus ou par email à l'adresse cil@boulangier.com.

Nous vous invitons à profiter de votre cagnotte avant toute demande de droit d'effacement. Le droit d'effacement des données entraîne la fin de l'adhésion au programme de fidélité, la suppression de votre compte client et de l'ensemble des points et chèques fidélité qui y sont rattachés sans possibilité de les récupérer.

Vous disposez également du droit de formuler une réclamation auprès de la CNIL.